des dispositions de la Convention collective de la banque qui, dans son titre III, chapitre 5, article 31 « Départ et mise à la retraite », renvoie aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces droits sont reconnus pour les salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté et s'élèvent progressivement en fonction de l'ancienneté, de 2/3 de mensualité à 2 mensualités 1/2.

La succursale n'a pas constaté à la clôture de cet exercice 2004 ses engagements en la matière sous forme de provision en son bilan, conformément à l'option laissée aux entreprises par l'article L. 123-13 du Code de commerce.

Compte tenu de l'antériorité des dates de recrutement et de l'âge de l'ensemble du personnel, aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite n'a été comptabilisée.

Note 22. – Principaux événements survenus depuis la clôture.

Aucun événement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2004 n'est intervenu depuis le 1er janvier 2005.

IV. — **Rapport général du commissaire aux comptes.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la société Australia and New Zealand Banking Group Limited, succursale de Paris, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de la succursale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — S'agissant d'une succursale, les vérifications et informations spécifiques prévues à l'article L. 225-235 du Code de commerce ne trouvent pas à s'appliquer.

Paris-La Défense, le 13 mai 2005.

Le commissaire aux comptes :
KPMG Audit,
Département de KPMG S.A. :
ISABELLE BOUSQUIÉ,
Associé.

93684

S.A.S. BAGNEUX

(Capital détenu à 100 % par Thalès.)

Société par actions simplifiée au capital de 3 900 000 €.
Siège social : 45, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine.
383 474 723 R.C.S. Nanterre.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par décision écrite de l'associé unique le 10 juin 2005, ont été publiés au « Journal Spécial des Sociétés » du 14 juillet 2005.

93696

BAIL IMMO NORD

Société anonyme au capital de 8 417 625 €.
Siège social : 135, boulevard de la Liberté, 59800 Lille.
379 321 953 R.C.S. Lille.

Les comptes annuels de l'exercice 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2005, ont été publiés dans « La Gazette Nord Pas-de-Calais » du 17 au 23 juin 2005.

93635

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 120 000 000 €.
Siège social : 26, boulevard Royal, Luxembourg.
Succursale : 47-49, boulevard d'Italie, Monaco.

Documents comptables annuels.

I. — **Bilan au 31 décembre 2004.**
(En euros.)

Actif	31/12/04	31/12/03
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	678 162	532 600
Créances sur les établissements de crédit	548 845 749	618 250 461
a) A vue	117 120 755	179 318 731
b) Autres créances	431 724 994	438 931 730
Créances sur la clientèle	196 057 862	149 793 224
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	471 098 240	728 315 528
a) Des Emetteurs publics	84 928 833	94 897 704
b) D'autres Emetteurs	386 169 407	633 417 824
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	1 059 553	1 798 376
Participations	17 382 951	15 937 902
Parts dans des entreprises liées	2 765 028	2 765 028
Actifs incorporels	182 779	678 469
Actifs corporels	8 704 727	9 777 335
Autres actifs	493 341	539 430
Comptes de régularisation	20 421 664	35 681 127
Total de l'actif	1 267 690 056	1 564 069 480

Passif	31/12/04	31/12/03
Dettes envers des établissements de crédit	573 306 025	733 616 321
a) A vue	45 303 225	29 246 848
b) A terme ou à préavis	528 002 800	704 369 473
Dettes envers la clientèle	438 716 377	541 358 490
a) Dépôts d'épargne	3 907 204	5 079 889
b) Autres dettes :		
A vue	100 208 421	103 374 261
A terme ou à préavis	334 600 752	432 904 340
Dettes représentées par un titre	3 721 971	4 446 892
Bons et obligations en circulation	3 721 971	4 446 892
Autres passifs	2 629 005	2 858 145
Comptes de régularisation	37 290 393	55 610 455
Provisions pour risques et charges	10 070 723	12 365 069
a) Provisions pour impôts	6 456 822	8 303 667
b) Autres provisions	3 613 901	4 061 402
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	582 992	582 992
Capital souscrit	120 000 000	120 000 000
Primes d'émission	12 983 531	12 983 531
Réserves	60 245 000	59 960 000
Résultats reportés	2 585	2 418
Bénéfice de l'exercice	8 141 454	20 285 167
Total du passif	1 267 690 056	1 564 069 480